

Le 12 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 août 2025 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTES

Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

2025-08-119 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 août 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2025-08-120 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 août 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant l’item suivant :

- PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

ADOPTÉE

2025-08-121 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 sans modification.

ADOPTÉE

Le 12 août 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2025-08-122 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Michel Bourdeau, fait rapport aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO.

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

ET QUE le rapport du maire soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

ADOPTÉE

2025-08-123 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL / TAUX 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (RLRQ, c. E-2.2, r.2).

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER à toute personne embauchée dans le cadre d'une élection générale, d'une élection partielle, d'un référendum municipal ou d'un registre référendaire une rémunération telle qu'établie dans le tableau ci-dessous :

RÉMUNÉRATION – ÉLECTIONS 2025	
Président d'élection	3 977 \$ sans opposition 5 504 \$ avec scrutin
Secrétaire d'élection	3 977 \$ sans opposition 5 504 \$ avec scrutin
Fonctions	Rémunération forfaitaire applicable par jour
Scrutateur BVA	250 \$ / jour
Secrétaire du bureau de vote BVA	250 \$ / jour

Le 12 août 2025

Scrutateur BVA - Dépouillement jour du scrutin	50 \$ / jour
Secrétaire du bureau de vote BVA - Dépouillement jour du scrutin	50 \$ / jour
Responsable de salle	500 \$ / jour
PRIMO	300 \$ / jour
Scrutateur BVO	300 \$ / jour
Secrétaire du bureau de vote BVO	300 \$ / jour
Membre de la table d’accueil BVO	300 \$ / jour
Membre de la table de vérification de l’identité	250 \$ / jour
Tout autre préposé	200 \$ / jour
	Rémunération à taux horaire
Membre de la commission de révision	30 \$ / heure + frais de kilométrage de 0,60 \$ / km
Personnel – vote itinérant	35 \$ / heure + frais de kilométrage de 0,60 \$ / km
	Rémunération à taux fixe
Réserviste	75 \$ / jour Doit être présent au lieu de vote à l’heure où le personnel électoral est convoqué par la présidence d’élection et doit y demeurer jusqu’à libération.
Formation	60 \$ / formation

QUE toute rémunération qui, en fonction des heures réellement travaillées, serait inférieure aux taux minimums prescrits par un Règlement ou une Loi du gouvernement du Québec, ou encore la convention collective des employés de la municipalité, sera ajustée en conséquence.

ADOPTÉE

2025-08-124 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent soixante mille trois cent neuf dollars et quarante-six cents (360 309,46 \$).

ADOPTÉE

2025-08-125 **RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L’EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du rapport financier préparé et déposé par la greffière-trésorière ainsi que du dépôt du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparé par

Le 12 août 2025

la société de comptables professionnels agréés BCGO pour l'exercice financier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

2025-08-126 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 694 / RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 694 Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2025-08-127 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 692 / RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – RMH 460

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 692 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2025-08-128 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 695 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 006 782 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 695 Règlement décrétant un emprunt de 1 006 782 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2025-08-129 ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE À ROUES USAGÉE / FINANCEMENT

CONSIDÉRANT l'âge du matériel roulant au service des travaux publics (entre 2008 et 2016);

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins actuels effectuée;

CONSIDÉRANT les coûts importants de réparation que peut occasionner du matériel roulant vieillissant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 89 720 \$, taxes applicables non comprises, soit une dépense nette de 94 194,79 \$, pour l'acquisition auprès de Brandt Tractor Ltd d'une chargeuse compacte à roues 244L John Deere, année 2021;

Le 12 août 2025

QUE cette dépense de 94 194,79 \$ soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de 2026.

ADOPTÉE

2025-08-130 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

2025-08-131 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 août 2025 à 20 h 14.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière